

DEMANDE D'INFORMATION (RFI) CONCERNANT LE LANCEMENT D'UN APPEL À PROJETS VISANT À SUBVENTIONNER DES PROJETS DE RECHERCHE SUR LA 6G

Comment réagir au présent document ?

Jusqu'au 28 février 2023

Uniquement par e-mail à Gino.Ducheyne@BIPT.be

Concerne: «DEMANDE D'INFORMATIONS (RFI) CONCERNANT LE LANCEMENT D'UN APPEL À PROJETS VISANT À SUBVENTIONNER DES PROJETS DE RECHERCHE SUR LA 6G»

Personne de contact: Gino Ducheyne, eerste ingenieur-adviseur

Les réponses sont attendues uniquement par voie électronique à l'adresse précisée.

Gino.Ducheyne@BIPT.be

L'IBPT demande également que les commentaires renvoient aux paragraphes et/ou parties dont ils traitent. De plus, les réponses doivent indiquer clairement ce qui est confidentiel.

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION DE LA RFI	3
2. MODALITÉS DE PARTICIPATION À LA RFI	4
3. SOUMISSION DES RÉPONSES À LA RFI.....	5
4. QUESTIONS	6

1. INTRODUCTION DE LA RFI

Le développement de la future technologie mobile 6G est essentiel pour continuer à développer le savoir-faire technologique en Belgique en soutenant des projets ayant une composante innovante et la recherche fondamentale pour aider à définir la future normalisation des réseaux mobiles.

Afin de contribuer à la recherche sur les futures technologies mobiles, le gouvernement fédéral a alloué un budget de 1,5 million d'euros pour soutenir des projets de recherche autour des futures technologies mobiles 6G¹.

Ce budget fait partie du programme « Telecom to the next level – towards sustainable and innovative solutions » du plan de relance et de transition.

En ce qui concerne le budget alloué aux projets 6G, un appel à projets sera prochainement lancé sur le site du SPF Économie pour subventionner des projets de recherche sur les technologies 6G (ci-après "appel à projets 6G").

Afin de mieux comprendre, dans le cadre de l'appel à projets 6G, les besoins concrets en matière de recherche et de développement de cette future technologie 6G, actuellement en phase initiale de recherche, et de contribuer ainsi à l'évolution des technologies scientifiques existantes, l'IBPT et le SPF Économie ont décidé, préalablement à l'appel à projets 6G, de lancer la présente "demande d'informations" (ci-après "RFI").

La présente RFI s'adresse tout d'abord aux centres de recherche et au monde académique ayant une expertise de haut niveau dans la recherche et le développement dans le secteur des télécommunications.

Dans le cadre de la rédaction de l'appel à projets et des décisions qui en découleront, l'IBPT et le SPF Économie n'est pas lié par les réponses qui seront données aux questions posées dans la section 4.

¹ Conseil des ministres du 23/12/2021 concernant les projets d'investissement dans le cadre du plan de relance et de transition 2021A62460.017

2. MODALITÉS DE PARTICIPATION À LA RFI

Chaque participant à la RFI est invité à formuler une réponse aux questions posées dans celle-ci. Chaque participant est libre de ne répondre qu'à une partie des questions.

La présente RFI n'engage aucunement l'IBPT et le SPF Économie. Par conséquent, la présente RFI ne peut en aucune façon être considérée comme une forme d'appel à projets ou d'engagement contractuel.

L'IBPT et le SPF Économie ne sont pas obligés d'y donner suite. L'IBPT et le SPF Économie ne sont pas tenus de procéder à la publication effective de l'appel à projets ou d'un autre type de document sur la base des informations reçues.

La participation à la présente RFI n'entraînera en aucun cas une préférence vis-à-vis des participants (à la présente RFI) dans le cadre de l'évaluation par le SPF Économie et par les entités impliquées de l'appel à projets qui sera publié.

Les informations communiquées dans la présente RFI ainsi que les autres informations mises à disposition dans le cadre de celle-ci ne peuvent être utilisées que pour formuler une réponse aux questions posées dans la présente RFI.

Toutes les informations que l'IBPT et le SPF Économie met à disposition dans le cadre de la présente RFI sont et restent la propriété de l'IBPT et du SPF Économie.

Toutes les informations mises à disposition par le participant dans le cadre de la présente RFI seront traitées de manière confidentielle et conservées par l'IBPT et le SPF économie si le participant le demande. L'IBPT et le SPF Économie se réservent le droit d'utiliser les informations recueillies dans le cadre de l'appel à projets ultérieur.

Les informations communiquées ne lient aucunement le participant.

Tous les coûts liés à la rédaction des réponses à la présente RFI sont à la charge du participant.

En répondant à la présente RFI, le participant déclare implicitement qu'il comprend et respecte les modalités précitées de la présente RFI.

3. SOUMISSION DES RÉPONSES À LA RFI

Les entreprises qui souhaitent contribuer à la présente RFI sont invitées à le communiquer par e-mail à l'IBPT avant le mardi 28 février 2023 à l'adresse suivante: Gino.Ducheyne@BIPT.be.

Dans le cadre de la présente RFI, toute entreprise inscrite auprès de l'IBPT avant la date susmentionnée sera considérée comme un "participant".

Pendant la durée de la RFI, les participants inscrits auront la possibilité de soumettre des questions à l'IBPT en utilisant l'adresse e-mail susmentionnée. Les questions peuvent être envoyées en français, en néerlandais ou en anglais. Les réponses seront envoyées par e-mail à tous les participants inscrits.

Les participants sont invités à envoyer leurs réponses à l'IBPT au format électronique (PDF + Word) à l'adresse susmentionnée pour le 28 février 2023 au plus tard.

Les documents doivent être rédigés en français, en néerlandais ou en anglais.

4. QUESTIONS

L'objectif de la présente RFI est de collecter des informations concernant les besoins en recherche et développement liés à la nouvelle technologie mobile 6G. Les projets doivent contribuer au développement des réseaux de télécommunications belges et européens, avec un caractère innovant de haute technologie. Ils doivent préciser l'impact économique, social et environnemental de la recherche, ainsi que le positionnement du projet par rapport aux développements dans d'autres pays européens.

Les participants sont invités à donner leur avis et à partager leur expérience concernant les questions suivantes :

1. Quels sont actuellement les projets de recherche actifs liés au développement de la 6G dans les centres de recherche et/ou les universités dans lesquels vous êtes impliqué ? Autour de quels thèmes centraux (valeurs clés et moteurs) ces études se situent-elles ?
2. Dans quelle catégorie de projets de recherche et développement vos projets de recherche en cours précités entrent-ils : recherche fondamentale, recherche industrielle ou développement expérimental, telles que définies ci-dessous ?
 - a. « recherche fondamentale » : des travaux expérimentaux ou théoriques entrepris essentiellement en vue d'acquérir de nouvelles connaissances sur les fondements de phénomènes ou de faits observables, sans envisager aucune application ni utilisation commerciales directes ;
 - b. « recherche industrielle » : la recherche planifiée ou des enquêtes critiques visant à acquérir de nouvelles connaissances et aptitudes en vue de mettre au point de nouveaux produits, procédés ou services, ou d'entraîner une amélioration notable de produits, procédés ou services existants. Elle comprend la création de composants de systèmes complexes et peut inclure la construction de prototypes dans un environnement de laboratoire ou dans un environnement à interfaces simulées vers les systèmes existants, ainsi que des lignes pilotes, lorsque c'est nécessaire pour la recherche industrielle, et notamment pour la validation de technologies génériques ;
 - c. « développement expérimental » : l'acquisition, l'association, la mise en forme et l'utilisation de connaissances et d'aptitudes scientifiques, technologiques, commerciales et autres pertinentes en vue de développer des produits, des procédés ou des services nouveaux ou améliorés. Il peut aussi s'agir, par exemple, d'activités visant la définition théorique et la planification de produits, de procédés ou de services nouveaux, ainsi que la consignation des informations qui s'y rapportent.
3. Si applicable, de quel soutien financier les projets de recherche actuellement en cours bénéficient-ils (y compris en provenance du niveau régional, fédéral ou européen) ?
4. Afin d'anticiper le développement et la mise en œuvre d'une norme 6G, quels sont les défis liés à la recherche identifiés dans le cadre de votre thème de travail actuel et/ou d'autres thèmes liés au développement de la technologie 6G ? (Ceci, entre autres, pour surmonter les limitations technologiques actuelles, pour développer des solutions pour une sécurité et une fiabilité des réseaux élevées ou pour améliorer l'impact environnemental et de l'empreinte écologique du matériel)
5. Lesquels de ces défis liés à la recherche pourraient s'appuyer sur des recherches déjà menées à l'étranger ?
6. Dans les projets de recherche pour le développement de la 6G, avec qui des collaborations sont-elles généralement établies pour promouvoir et soutenir ces projets (notamment les centres de recherche, les universités, les entreprises du secteur des télécommunications ou non, tant nationaux qu'internationaux) ?

Axel Desmedt
Membre du Conseil

Bernardo Herman
Membre du Conseil

Luc Vanfleteren
Membre du Conseil

Michel Van Bellinghen
Président du Conseil